



HUIS CLOS et en VIDÉO CONFÉRENCE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 08 mars 2021 à 18h00, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Mesdames les conseillères Guylaine Boily et Odile Roy messieurs les conseillers Denis Viel, Mario Bouchard, Louis-Marie D'Anjou et Gaëtan Gagné formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Fournier.

Est aussi présent monsieur Laval Robichaud, directeur général.

1- Ouverture

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2- Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance,
2. Adoption de l'ordre du jour,
3. Période de questions,
4. Résolution d'acceptation des conditions modifiant la participation financière du Ministère et de la Ville à ce projet
5. Levée de la séance

2021-03-070

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Période de questions

Pas de question

3- Résolution d'acceptation des conditions modifiant la participation financière du Ministère et de la Ville à ce projet

ATTENDU QUE l'entente originale no. 200474 est intervenue le 21 juillet 2011 entre le Ministère des Transports du Québec et la Ville de Causapscal;

ATTENDU QUE la réfection d'un émissaire pluvial appartenant au Canadian National et la traverse de la voie ferrée a apporté plusieurs changements et ajouts dans la préparation du projet;

ATTENDU QUE le soutien technique par le concepteur nécessaire pour les activités d'acquisitions est beaucoup plus important étant donné la présence de problématiques importantes de raccordement des accès pour plusieurs résidents touchés par le projet;

ATTENDU QUE la gestion de la circulation nécessite la réalisation d'une étude géotechnique sur un mur de soutènement existant afin de maintenir une gestion de la circulation par un chemin de détour;

ATTENDU QUE le montant prévu à l'entente originale n'est plus suffisant pour compléter les études géotechniques et la préparation des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE;

2021-03-071

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel:

Que les parties aux présentes conviennent des modifications de l'entente original no 200474, signée le 21 juillet 2011, concernant la préparation des plans et devis pour des travaux de reconstruction en section urbaine de la rue Saint-Jean-Baptiste, dans la Ville de Causapscal, portant le numéro de projet 154-08-1885, par l'Avenant N° 1, proposer par le sous-ministre M. Jean Villeneuve du ministère des Transports, le 2 mars 2021;

Et d'autoriser M. Le Maire et le directeur général de la Ville de Causapscal à signer tout document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4- Levée de la séance

2021-03-072

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Mario Bouchard, de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

André Fournier, maire

Laval Robichaud, directeur général et
Secrétaire-trésorier